

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SST

Public visé :

Tout adulte salarié, apprenti ou travailleur indépendant relevant de la Sécurité Sociale (Code du Travail).

Prérequis :

Aucun.

Durée :

14h minimum en présentiel (2j).

Nombre de participants :

De 4 personnes minimum à 10 personnes maxi (Loi).

Programme de la formation :

- Rôle du SST dans la santé et sécurité au travail ;
- Conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - Protéger
 - Examiner : les urgences vitales
 - (faire) Alerter les secours
 - Arrêter un saignement abondant
 - Réaliser une désobstruction des voies aériennes
 - Faire face à divers malaises
 - Réagir face aux brûlures
 - Faire face à divers traumatismes corporels
 - Réagir face à différentes plaies
 - Adapter sa conduite face à une section de membre
 - Réagir face à une victime inconsciente qui respire
 - Réagir face à une victime qui ne respire pas (la Réanimation Cardio- Pulmonaire)
 - Savoir utiliser un Défibrillateur (DAE)
 - Connaître le contenu d'une trousse de premiers secours.

Références réglementaires :

- Accident : articles L.4121-1 et 2, R4141-20 du Code du Travail ;
- Secours : articles L.4121-3, R4224-14 à 16 du Code du Travail ;
- Formation à la sécurité : articles L.4141-2, R-4141-3 et 13 du Code du Travail ;
- SST : Document de référence INRS 07/2022.

A la fin de la formation, le stagiaire devra être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et de mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Moyens humains et matériels pédagogiques :

- Formatrice titulaire du certificat de « Formateur SST », de l'attestation « Prévention des risques professionnels » (INRS), BAC +5 en Management des Ressources Humaines, Professeur en libéral, 10 ans en tant que Secouriste et Monitrice en Secourisme bénévole en associations, Présidente de plusieurs associations, Animatrice BAFA et Directrice BAFA depuis 31 ans...
- Matériel aux dernières normes, neuf, maquillage hypoallergénique, 1 masque pour le mannequin par pers ;
- Salles louées sur le 91 ou en entreprises.

Validation du SST :

- Une attestation de présence est délivrée en fin de formation ;
- Une attestation de formation et de règlement est délivrée après la formation par la Formatrice attestant de la présence active à la totalité de la formation, à la réussite des gestes et épreuves pratiques et règlement des 70 % ;
- Un certificat SST nominatif sera envoyé par courrier au domicile du participant sous 15 à 20 jours après la formation par l'INRS, valable 2 ans.

Documents à fournir pour toute inscription :

- Copie de la CNI recto- verso ou passeport en cours de validité ;

Objectif pédagogique général :